

Gomphe des rapides

Partie d'un cours d'eau utilisé par le gomphe des rapides

200 m

Zone de forêt de feuillus ou mixte ou de marécage à une distance de 200 m

Légende

- Occurrence de l'espèce
- Habitat de catégorie 1 (faible tolérance à la perturbation)
- Habitat de catégorie 2 (tolérance moyenne à la perturbation)

Remarque : les zones non boisées et non marécageuses à l'intérieur d'une distance de 200 m ne sont pas protégées